

1966 - 2026

**UNIVERSITÉ
DE ROUEN**
N O R M A N D I E

R È G L E M E N T C O N C O U R S P H O T O

L E S 6 0 A N S D E L ' U R N



1 9 6 6 - 2 0 2 6

RÈGLEMENT

CONCOURS PHOTO DES 60 ANS

ARTICLE 1 - ORGANISATION

À l'occasion de son 60ème anniversaire, l'Université de Rouen Normandie (URN) organise un concours photo gratuit, ouvert à l'ensemble de sa communauté (étudiantes, étudiants et personnels).

ARTICLE 2 - THÈME

Le concours invite les participants à partager leur vision de l'université à travers une photographie : lieu, ambiance, moment de vie... Toute interprétation est libre, dans le respect des valeurs de l'établissement et de la législation en vigueur.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION

- Le concours est ouvert du 29 avril au 18 juin 2026 inclus
- La participation est gratuite et ouverte aux étudiants, personnels
- Chaque participant peut proposer jusqu'à 3 photos maximum
- Les photos doivent être originales, non retouchées de manière trompeuse, et ne pas avoir fait l'objet d'une exploitation commerciale préalable

UNIV

RÈGLEMENT

CONCOURS PHOTO DES 60 ANS

ARTICLE 4 - MODALITÉS DE PARTICIPATION

Les photographies sont à envoyer par email à l'adresse suivante : **concoursphoto@univ-rouen.fr**.

Chaque envoi devra comporter :

- le nom et prénom du participant
- un moyen de contact (email et téléphone)
- les photographies (jusqu'à 3 maximum),

Les fichiers devront être envoyées au format **JPEG (.jpg)**, pour un poids de **5 Mo** maximum par fichier, et nommés de la manière suivante : **Nom_Prénom_TitrePhoto**.

ARTICLE 5 - CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury désigné par l'Université sélectionnera les photographies selon :

- la qualité esthétique et technique
- l'originalité
- la pertinence avec le thème

ARTICLE 6 - RÉSULTATS

Les résultats seront annoncés le 8 juillet 2026. Les gagnants seront contactés directement et les résultats pourront être diffusés sur les supports de communication de l'Université.

RÈGLEMENT

CONCOURS PHOTO DES 60 ANS

ARTICLE 7 - DOTATIONS

Le gagnant recevra :

- Une place de concert au Zénith de Rouen (offerte par la société L'Échappée Belle SAS)
- Un panier garni et des goodies URN
- Une mise en avant sur Instagram
- Un témoignage publié sur le site de l'université et dans l'URMag

Par ailleurs, les **15 meilleures photos** seront également valorisées sur les réseaux sociaux et le site web de l'Université.

ARTICLE 8 - DROIT À L'IMAGE

Les participants s'engagent à avoir obtenu l'autorisation préalable des personnes éventuellement présentes et reconnaissables sur les photographies transmises.

En cas de représentation de mineurs, une autorisation parentale est obligatoire.

L'Université ne pourra être tenue responsable en cas de non-respect de ces obligations par les participants.

ARTICLE 9 - PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROITS D'UTILISATION

Les participants restent propriétaires de leurs œuvres.

Toutefois, en participant au concours, ils autorisent l'Université de Rouen Normandie, à titre gratuit et non exclusif, à reproduire, représenter et diffuser les photographies sur ses supports de communication (site internet, réseaux sociaux, publications, expositions), pour une durée de 5 ans, dans le cadre de la promotion de ses activités, avec mention du crédit de l'auteur.

RÈGLEMENT

CONCOURS PHOTO DES 60 ANS

ARTICLE 10 - DONNÉES PERSONNELLES (RGPD)

Les données personnelles collectées dans le cadre du concours (nom, prénom, coordonnées, statut) sont nécessaires à la gestion des participations et des résultats.

Elles sont traitées par l'Université de Rouen Normandie, en conformité avec la réglementation en vigueur, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

Les données sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à l'organisation du concours et à la gestion des suites (communication des résultats, valorisation des lauréats).

Les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation du traitement de leurs données, qu'ils peuvent exercer en contactant l'Université.

ARTICLE 11 - RESPONSABILITÉ

L'Université ne saurait être tenue responsable en cas de problème technique, de perte de données ou de participation non reçue.

Elle se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de modifier le concours en cas de force majeure.

ARTICLE 12 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

1 9 6 6 - 2 0 2 6

1966 - 2026

**UNIVERSITÉ
DE ROUEN**
N O R M A N D I E

SUIVEZ-NOUS
SUR LES RÉSEAUX



@UNIV.ROUEN